

Leur démocratie, elle aussi, est bien malade

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

Début 2019, la France comptait 34.966 communes soit environ 1.800 de moins que lors du précédent scrutin municipal en 2014 (-5%), en raison des fusions de communes encouragées par les pouvoirs publics. Sur ce total, plus de 30.000 comptent moins de 3.500 habitants. Un seuil qui désigne habituellement les «communes rurales», même si une faible proportion d'entre elles peuvent être situées en milieu urbain. 42 communes françaises ont plus de 100.000 habitants.

En mars 2020, il y avait 500 000 conseillers municipaux à élire. Il était de 520 000 voici 6 ans. Leur nombre varie également en fonction de l'importance de la commune : de 7 conseillers pour celles de moins de 100 habitants à 69 pour celles de plus de 300.000.

Selon les chiffres communiqués lundi 2 mars par le ministère de l'intérieur, le nombre de candidats au premier tour s'élevait à 902 465. Ils étaient 926 068 en 2014 à se présenter sur la ligne de départ mais cette légère baisse de 2,5 % est d'abord imputable à la diminution du nombre de communes.

Sans que beaucoup de « citoyens » ne comprennent les enjeux, les électeurs éliront en même temps quelque 67.000 conseillers intercommunaux avec un système de scrutin dit « fléché » pour gérer les 1.259 communautés de communes, d'agglomérations, métropoles et intercommunalités que compte le pays.

L'INTERCOMMUNALITÉ

Depuis 2014, avec la mise en place de l'élection au suffrage direct dit « fléché » dans les communes de 1 000 habitants et plus, plus de 4 électeurs sur cinq sont conduits à désigner leurs représentants au sein des conseils intercommunaux ou métropolitains. Les bulletins de vote présentent à cet effet une double liste qui sont quasiment toujours les mêmes. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le bulletin de vote ne comporte que la liste des candidats aux municipales, les élus intercommunaux étant désignés au sein des conseils municipaux. Chaque commune dispose au moins d'un siège et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges du conseil intercommunal.

A noter, que comme pour le nombre de communes, le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a baissé très fortement : 900 depuis 2014, quant au nombre d'élus intercommunaux, il a baissé de 17%.

Le champ d'intervention des intercommunales s'est fortement étendu depuis leur création. Le développement économique et l'aménagement de l'espace relèvent de leurs compétences obligatoires. Elles exercent aussi leurs compétences dans la gestion de l'environnement dont le traitement des déchets, le logement, les transports locaux, le suivi de l'action sociale, le tourisme ou la voirie. Ces intercommunales prennent aussi en charge de plus en plus la gestion des grandes infrastructures culturelles et sportives (salles de spectacle, stades, piscines, patinoires, ...).

Que reste-t-il aux conseils municipaux ? Ce cadre normatif ne favorise pas les démarches de démocratie dite participative car ce sont des zones de pouvoir vidées démocratiquement, même dans le cadre de leur démocratie représentative.

LE 1^{ER} TOUR DU 15 MARS 2020

Ce 15 mars, à 0 heure, tous les restaurants, bars, tous les lieux de vie culturelle, sociale, associative étaient fermés quelques heures avant l'ouverture de tous les bureaux de vote bien équipés en gel hydroalcoolique ! Le vote était donc au-dessus des conditions de sécurité que l'Etat allait imposer aux habitants dès les bureaux de vote fermés, ce qui va naturellement augmenter le pourcentage d'abstentionnistes.

Le taux d'abstention va atteindre 55,36%. Mais il faut noter que ce constat s'inscrit dans une hausse tendancielle de l'abstention aux municipales. En effet, en 1983 elle était de 21,5% et en 2014 de 36,5%.

Question programme des candidats : Pas grand-chose à dire, malheureusement ! Pour être dans le cours actuel de l'histoire... beaucoup d'écologie, bien souvent au ras des pâquerettes mais c'est un bon créneau : Moins de voiture en ville, plus de vélos, mais très peu de propositions de transports gratuits. Beaucoup aussi de sécuritaire avec plus de police municipale, de vidéosurveillance... le tout emballé dans un « citoyennisme » à toutes les sauces.

Questions résultats de ce 1^{er} tour, mon seul espoir, même si je ne votais toujours pas, était que la LREM prenne une bonne claque. La claque fut monumentale. Ce parti qui a quasiment toutes les rênes du pouvoir de l'Etat, n'aura très certainement au second tour qu'une paire de maires dans les 50 plus grandes villes de France. En à peine 3 ans, LREM occupe la même place que le Centre dans l'échiquier politicien des années 80. Dans

la plupart des villes, elle occupe la 3^{ème} ou 4^{ème} place ! Poutou (NPA, LFI) a bien failli battre à Bordeaux le candidat LREM, Thomas Cazenave, haut fonctionnaire très proche de Macron. A Reims, l'avocat Chemla qui a fait des pieds et des mains pour obtenir en 2017 l'investiture LREM, doit regretter aujourd'hui d'avoir obtenu cette étiquette : 3,29% des votants et 1% des inscrits. A Limoges la claque revient au secrétaire d'Etat aux transports, un certain JB Djebbari dont la liste obtient 7,65% des votants soit 2,8 % des inscrits. Le tableau serait complet si au second tour un certain Edouard Philippe se faisait battre par un communiste au Havre.

Notons que LREM avait l'objectif d'obtenir 10 000 conseillers municipaux, ce qui est très faible comme projet d'implantation locale, et qu'elle n'est pas du tout sûr de l'atteindre au soir du second tour.

« UN RAZ-DE-MARÉE DE LISTES PARTICIPATIVES SE PRÉPARE » (1) ???

Apparemment, il y en a eu un certain nombre. Le site du collectif « Action commune » en a recensé 384, ce qui représente 11748 candidat.e.s. Mais c'est à relativiser car cela ne représente que 1,3% des 902 000 prétendant.e.s à cette municipale 2020. 32% de ces listes étaient soutenues par au moins un parti politique, de gauche dans la totalité des cas. 93% de ces listes ont déclaré avoir écrit leur programme avec des habitant.e.s mais, en cas de victoire, moins d'une liste sur 2 déclare vouloir soumettre ses décisions aux habitants de leur commune dans des assemblées ouvertes. La participation a ses limites !

(1) titre d'un article du site reporterre

DÉBRIEF DE L'ALLOCATION PRÉSIDENTIELLE



En regardant de près ces listes, il y a des constats étonnants. A Poitiers, par exemple, 2 listes participatives s'affrontaient. Une « Poitiers collectif » a fait 23%, l'autre « Osons 2020 » a obtenu moins de 10%. Ces 2 listes étaient étiquetées « Liste Divers Gauche ». De plus, je n'ai pas trouvé de listes participatives ayant gagné ces élections alors que quasiment les 2/3 d'entre elles estimaient pouvoir le faire.

C'est le ministre de l'intérieur qui impose l'étiquetage sur l'échiquier politique des listes. C'est ainsi que 10 listes étaient étiquetées « Gilets Jaune ». On ne peut que constater que ce mouvement n'est pas tombé dans l'électoratisme... Parmi ces 10 listes, une a retenu particulièrement notre attention : Celle de Commercy (Meuse). Les GJ de Commercy avaient organisé la première assemblée des assemblées (ADA) fin janvier 2019. Après une scission de ce mouvement à Commercy, 1 an après, une partie de ce mouvement et d'autres personnes organisaient « la commune des communes » afin de construire un réseau communaliste s'affirmant comme étant émancipateur et révolutionnaire. Il s'agissait pour eux de faire naître en France le municipalisme libertaire théorisé par Murray Bookchin. Pour ce faire, ce groupe de Commercy avait pris contact avec Janet Biehl qui fut la compagne et plus proche collaboratrice de Murray Bookchin et qui enverra un message de sympathie et de soutien à cette assemblée. « La Commune des communes » a eu un certain succès « participatif » (150 personnes environ d'une trentaine de lieux différents devant se lancer dans l'aventure) qui a fourmillé d'idées. Mais, si l'on croit l'article d'Annick Stevens (Le Monde Libertaire de mars 2020) « il y avait 2 tendances assez marquées, à peu près égales en nombre de personnes. D'un côté, les tenants d'un communalisme révolutionnaire, dont la visée est de remplacer l'Etat par une confédération de communes, et l'économie capitaliste par une production collective axée sur les besoins et en harmonie avec tout le vivant. De l'autre, ceux qui voient le municipalisme comme une ouverture des institutions actuelles à une large participation citoyenne et à leur réforme sur les plans éthique et écologique. »

Sur Commercy, cette démarche a abouti à la présentation d'une « liste citoyenne : vivons et décidons ensemble » qui a recueilli 9,76% des voix !

LA RÉALITÉ NOUS PÈTE À LA GUEULE

Le pouvoir municipal, le maire, ses adjoints et son conseil, constituent la première marche de l'édifice organique de l'Etat. En France, c'est la structure de



base qui a permis à l'Etat nation d'asseoir et d'étendre son pouvoir dans les moindres recoins de son territoire. La « mairie » n'a pas pour seule fonction d'établir un budget concernant le quotidien de la commune, ses projets d'aménagement de son territoire, ses projets à caractère social, économique, culturel... Cela a toujours été le lieu de recensement de la population pour l'Etat qui lui a toujours servi et lui sert encore pour d'éventuelles mobilisations à vocations militaires ou civiles.

La « mairie » a une fonction de contrôle social importante, indispensable à l'Etat et c'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, que nombre de secrétaires de mairies servent (et dans certains cas sont même appointés pour) d'indicateurs de gendarmerie ou de police... Ce contrôle social via la municipalité revêt bien d'autres aspects concernant tous les services de l'Etat qu'ils soient donneurs éventuels de subsides (comme la CAF) ou une fonction de contrôle des va et vient des populations (immigration, « gens du voyage », marginaux).

La mairie a de plus en plus de fonctions répressives, sécuritaires. Dans les petites et moyennes communes, c'est souvent le conseil municipal qui a mis en place le système de « voisins vigilants ». Dans les plus grandes, elles doivent gérer la police municipale et les systèmes de vidéosurveillance.

Le Conseil municipal peut fonctionner formellement comme il l'entend en respectant le fait qu'il doit se réunir au moins trois fois par an. Il peut, pourquoi pas, organiser des assemblées générales de ses citoyens, des assemblées par quartier ; fonctionner, pourquoi pas mais là c'est beaucoup plus rare, suivant des principes proches de la « démocratie directe ». Et alors !!!

Chaque délibération part à la Préfecture pour un contrôle et si des décisions communales allant dans le sens opposé de l'Etat sont prises, la Préfecture a le pouvoir de les annuler, de les différer (la Préfecture peut refuser un budget municipal). N'oublions pas non plus qu'un simple citoyen, donc en particulier un notable-citoyen bien informé, peut saisir le Conseil d'Etat afin d'annuler une décision du Conseil municipal non conforme aux lois de la République (et à ses propres intérêts...).

Quand par exemple, et cela arrive

très souvent, un Maire refuse d'organiser dans sa commune des élections régionales, nationales, la Préfecture tente toujours de les organiser à sa place et le maire est sanctionné par une mise à pied de plusieurs mois. Quand cela va trop loin, le maire et son conseil peuvent être, par L'Etat, tout simplement démissionnés de force, et si lors de nouvelles élections municipales personne ne se présente... et bien la commune est mise sous tutelle et est gérée par des fonctionnaires de la Préfecture.

Maintenant, concernant toutes les infrastructures dépendantes de l'Etat (routes nationales, autoroutes, TGV...), l'avis d'un conseil municipal n'est que purement consultatif. Il en va de même pour l'implantation de centrales nucléaires, de sites d'enfouissement de déchets nucléaires, etc.... Dans ce cas, bien sûr, pour asseoir ce type de projet sans que la population ne mobilise contre, il est important pour l'Etat d'avoir dans sa poche les élus locaux. Pour ce faire, il les achète d'une manière ou d'une autre. S'il n'y arrive pas, il a les moyens institutionnels de s'en passer. Mais les élus ont localement dans notre démocratie représentative (qui est bien imprégnée dans les esprits des électeurs même si une certaine crise se développe), un certain pouvoir sur leur électorat, d'autant plus fort qu'il est de proximité. Tous ceux et toutes celles qui ont participé activement à des luttes locales savent à quel point les élus peuvent être les éléments déterminants dont nous nous passerions bien dans maintes situations !

IL NE FAUT PAS SE CACHER LA FACE

Le « municipalisme libertaire » pour reprendre l'expression de Murray Bookchin n'est pas compatible avec les « institutions de la République » comme on dit ! Il est même incompatible, tant au niveau de la forme de démocratie qu'au niveau du contenu des décisions prises collectivement. De plus, comme nous l'avons vu plus haut, l'intercommunalité qui implique aussi l'agrandissement du territoire à gérer ne laisse plus aucune place au communalisme.

Denis OCL REIMS

LES CAMARADES DU GROUPE DE BOULOGNE-SUR-MER ont produit une très intéressante analyse des enjeux des municipales au niveau national et local. Vous pouvez la lire sur le site de l'OCL : <https://ocl-libertaire.lautre.net/spip.php?article2370>, et sur celui de La Mouette Enragée : <https://lamouetteenragee.noblogs.org/post/2020/03/07/municipales-2020-a-boulogne-sur-mer>